

Intitulé du projet

Votre structure

Dénomination

N° SIRET

Code NAF/APE

Vous êtes un particulier

Adresse

Personne à contacter pour ce projet

NOM et Prénom

Email

Téléphone

Présentation résumée du projet

Diagnostic, enjeux, objectifs, résultats attendus

Localisation du projet

Liste des communes concernées

Calendrier du projet

Date de la demande

Date prévisionnelle du démarrage

- mois
 Durée prévisionnelle du projet

Vous souhaitez engager des dépenses avant l'attribution de la subvention

Projets de plantations

300 ml

Linéaire de haies total (minimum 300ml)

Nombre de projets (minimum 1 plantation de 100m d'un seul tenant)

Plusieurs projets ?
 Plusieurs propriétaires ?
 Détaillez chaque projet en page 2

Coût prévisionnel

Coût en €

Montant éligible en €

Assujetti à la TVA

Oui, les montants sont HT

Non, les montants sont TTC

Étude et conseil préalable à l'implantation

0,0

0,0

Plafond : 3 €/ml

Préparation du sol

0,0

300,0

Forfait : 1 €/ml si réalisée par le demandeur

Prestation de plantation

0,0

0,0

Fourniture des plants (avec garantie de reprise)

0,0

0,0

Paillages naturels ou biodégradables

0,0

0,0

Tuteurs et Protections anti-gibier

0,0

0,0

1^{er} entretien ou taille de formation

0,0

0,0

Clôtures

0,0

0,0

Plafond : 3 €/ml

Total subventionnable

0,0 €

Plafond : 15 €/ml

Montant de la subvention (80%)

375,0 €

Plafond : 12 €/ml

Calcul montant éligible :
 renseigner le linéaire de haies ci-dessus

Obligatoire : Joindre au moins un devis correspondant aux dépenses prévues

Vos projets de plantations

Projet n°	Nom de la Commune	Linéaire de haies en m	Section cadastrale	Parcelle cadastrale	Nom du Propriétaire	Nom de l'Exploitant (si concerné)
1						
2						
3						
4						
5						

Documents à joindre obligatoirement au dossier

- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Avis de situation au répertoire Sirene
- Carte des projets de plantation sur photo aérienne et sur plan des parcelles cadastrales à partir du site geoportail.gouv.fr

Télécharger le guide pratique géoportail sur la page www.ain.fr/aides-plantation-haies/

Lien direct : www.ain.fr/guide-geoportail/

- Photographie(s) de l'état initial du site avant plantation
- Schéma des plantations : il doit contenir l'espacement entre deux plants, le nombre de rangs, la largeur de la haie, la disposition des plants, les essences plantées d'arbres et d'arbustes

Télécharger le modèle de schéma des plantations sur la page www.ain.fr/aides-plantation-haies/

Lien direct : www.ain.fr/schema-plantations-haies/

- Devis d'entreprise minimum et obligatoire (estimation du coût du projet : conseil, plantation, restauration de haies dégradées, entretien 1ère année)
- Conventions si le propriétaire et l'exploitant agricoles sont 2 personnes/structures distinctes

Télécharger le modèle de convention sur la page www.ain.fr/aides-plantation-haies/

Lien direct : www.ain.fr/convention-plantation-haies/

- Délibération de la collectivité sur la demande de subvention

Engagement

Obligatoire pour toute demande de subvention

Je soussigné _____, en qualité de _____

Nom et prénom du responsable

- m'engage sur l'honneur à entretenir et conserver la ou les haies plantée (s) dans le cadre du dispositif d'aide du Département de l'Ain pendant une durée minimale de 10 ans.
- m'engage à respecter les préconisations du guide pour l'entretien et la plantation des haies du Département de l'Ain.
- ai bien pris connaissance que tout arrachage ou défaut d'entretien induit un remboursement de la subvention versée pour l'aide à la plantation.
- certifie exactes les informations contenues dans le présent dossier et notamment d'assujettissement ou non à la TVA.

Fait le _____ à _____

Signature

Pour plus de détails sur le dispositif :

www.ain.fr/solutions/aides-plantation-haies/

Envoyer le dossier par email :

direction.environnement@ain.fr

Le Département de l'Ain a mis en œuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur de l'investissement de l'immobilier d'entreprise. Conformément à l'article 13 de ce règlement, vous êtes informé(e) que :

1/ Le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du président, gérant et de la personne en charge du dossier ; nom, prénom, email et téléphone

2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents service attractivité des territoires du Département.

3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement 10 années, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;

4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :

• Par courrier électronique : dpo@ain.fr

• Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD 10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse

5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :

• Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.